



Les élèves de **CE1-CE2** profiteront de 8 séances de natation scolaire à raison d'une séance par semaine et ce **à partir du Lundi 25 novembre et jusqu'au 27 janvier inclus.**

Pour mettre en place ce cycle piscine, nous avons encore une fois besoin de vous ! La nature de

l'accompagnement pourra être de deux ordres : la prise en charge d'un groupe dans l'eau ou l'aide pour l'habillage et l'accompagnement aux sanitaires durant la séance. **Le départ se fera de l'école à 9h pour un retour à l'école à 10h30.**

*Lu et pris connaissance :*

La réglementation au niveau de l'encadrement est très stricte : pour chaque créneau, nous devons avoir, **au minimum un bénévole agrément**, en plus Sandrine, pour prendre en charge un groupe d'enfants dans l'eau. Ce bénévole doit être « **agrément** » pour un accompagnement dans l'eau. Cette formalité, très accessible, est assurée par un conseiller pédagogique de l'Inspection d'académie. Une prochaine session d'agrément aura lieu **le Vendredi 6 décembre 2019 à 18h au centre aquatique de La Mothe** ou le Jeudi 12 décembre à 18h à Aqualonne aux Sables.



Cet agrément consiste en un **test d'aisance dans l'eau** et un **temps d'information** : il faut compter environ 1h30 en tout. Le teste d'aisance comporte 4 étapes : départ en sautant ou en plongeant avec immersion, déplacement dans une nage au choix sur 20m, passage sous un tapis ou une ligne d'eau en apnée puis récupération d'un objet au fond de l'eau à environ 1,5m de profondeur. Cet agrément reste valable tant que vous n'avez pas interrompu votre accompagnement pendant plus d'une année scolaire.



**De plus, pour tout accompagnement, un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) vous sera demandé, merci donc de faire le nécessaire dès que possible, en ligne, si vous vous portez volontaire.**

**Si vous êtes intéressé ou connaissez quelqu'un qui peut l'être, n'hésitez pas à compléter le coupon ci-dessous ou à vous faire connaître auprès d'Anne-Lise.**

Vous ne devez pas nécessairement avoir un enfant concerné pour nous accompagner, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Bien entendu, un bénévole peut n'accompagner qu'une partie des séances. Par contre, chaque séance devra être accompagnée par 1 bénévole agrément, minimum. Si un jour, nous n'avons pas de bénévole agrément, nous n'emmènerons pas les enfants à la piscine pour la séance.

L'équipe enseignante.

**NOM PRENOM :** .....

- est intéressé(e) pour **accompagner des séances piscine dans l'eau** et **participera à la session d'agrément**
- du Vendredi 6 décembre à 18h  
 du Jeudi 12 décembre à 18h

- est intéressé(e) pour **accompagner des séances piscine dans l'eau** et **possède déjà l'agrément nécessaire.**

- est intéressé(e) pour **accompagner le déplacement à la piscine, aider à l'habillage et au passage sanitaires.**

**Signature :**

Merci d'entourer ou surligner ci-dessous vos **disponibilités** d'accompagnement :

Lu 25/11	Lu 02/12	Lu 09/12	Lu 16/12	Lu 06/01	Lu 13/01	Lu 20/01	Lu 27/01
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

En fonction des disponibilités, un planning de bénévoles sera mis en place pour tous les besoins. Merci de nous indiquer **l'adresse mail** à laquelle nous pourrions vous envoyer ce planning :

.....@.....